

DDFIP DE L'EURE

POLE PILOTAGE ET RESSOURCES  
DIVISION DES RESSOURCES HUMAINES  
CITE ADMINISTRATIVE  
BOULEVARD GEORGES CHAUVIN  
27023 EVREUX CEDEX

STEPHANIE LOUIS

Méi : [stephanie.louis@dge.fip.finances.gouv.fr](mailto:stephanie.louis@dge.fip.finances.gouv.fr)  
☎ : 02 32 24 89 05

## SERVICE CIVIQUE – ANNEE 2019

LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DE L'EURE  
RECRUTE 6 VOLONTAIRES EN SERVICE CIVIQUE AGES DE 18 A 25 ANS

POUR MENER LES MISSIONS SUIVANTES :

- Réaliser un accompagnement des usagers dans les services des Directions départementales des Finances publiques.
- Familiariser certains publics au maniement de l'informatique et à l'utilisation des services en ligne.
- Contribuer à l'instruction civique et à l'engagement des jeunes en milieux scolaires, en échangeant sur l'impôt et sur la participation des citoyens aux dépenses publiques.

Pour une durée de 9 mois, du 3 octobre 2019 au 2 juillet 2020

Pour tous renseignements et dépôt de votre candidature, consultez le site :

« [service-civique.gouv.fr](http://service-civique.gouv.fr) »

Date limite de dépôt des candidatures : le 20 septembre 2019







Vous avez entre 16 et 25 ans ?  
**RENDEZ (VOUS)  
 SERVICE. FAITES  
 UN SERVICE CIVIQUE**



Découvrez toutes les missions indemnisées  
[www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)



**QUEST-CE QUE LE SERVICE CIVIQUE ?**

C'est pour tous les jeunes de 16 à 25 ans, sans condition de diplôme, qui souhaitent s'engager au service de l'intérêt général pour une période de 6 à 12 mois. La mission est choisie librement (par exemple, en tant qu'animateur de club sportif, en France ou à l'étranger).

Il peut être effectué dans 9 grands domaines : culture et loisirs, développement international et action humanitaire, éducation pour tous, environnement, intervention d'urgence en cas de crise, mineurs et citoyenneté, santé, solidarité, sport.

Il est possible de faire son Service Civique tout en poursuivant ses études, en alternant avec un emploi à temps partiel.



**POURQUOI VOUS ENGAGER ?**

Le Service Civique offre la possibilité de vivre de nouvelles expériences et de découvrir de nouveaux horizons en effectuant une mission au service de la collectivité.

C'est également l'opportunité de développer ou d'acquiescer de nouvelles compétences.

\*62,34 € net par mois en plus de la charge par l'Etat, complété en moyenne à hauteur de 100,37 € net par mois par l'organisme d'accueil. Cette indemnité pour l'exécution de la mission est financée par les cotisations sociales.

**QU'EFFECTUEZ-VOUS VOTRE MISSION DE SERVICE CIVIQUE ?**

Après d'associations, ONG, de collectivités territoriales, établissements publics en France et à l'étranger.



**COMMENT TROUVER VOTRE MISSION DE SERVICE CIVIQUE ?**

Rendez directement aux offres de missions en ligne sur notre site [www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr). Des milliers d'annonces sont disponibles et régulièrement mises à jour. Préférez pas à venir régulièrement en candidat.

Si vous avez besoin d'une orientation personnalisée, vous pouvez également vous renseigner auprès de la Mission Locale près de chez vous ou des Points d'Accueil et d'Information pour la Jeunesse.

**VOUS AVEZ LE CHOIX ENTRE DE TRÈS NOMBREUSES MISSIONS**

**PROTÉGER L'ENVIRONNEMENT**



**PARTAGER DU TEMPS AVEC LES PERSONNES ÂGÉES**



**ORGANISER DES ACTIVITÉS CULTURELLES**



**INFORMER SUR LES RISQUES AU VOLANT**



**AIDER LES PERSONNES SANS ABRI**



**ACCOMPAGNER DES PERSONNES HANDICAPÉES**



**VOUS VOUS ENGAGEZ... ON VOUS ACCOMPAGNE...**

Pour faciliter le déroulement de votre mission, nous vous proposons une phase de préparation et d'accompagnement à la rentrée de septembre. Cette phase est financée par l'Etat. Elle vous aide à réfléchir sur votre projet d'avenir tout en ouvrant par l'organisation de votre accueil.

Vous savez, lors de votre Service Civique, une formation aux Premiers Secours (Brevet PSC1).

Vous recevrez une carte de Service Civique qui vous permettra de justifier de votre statut et de bénéficier de nombreux avantages pendant votre mission.

Si vous bénéficiez de l'aide au logement, vous la conservez pendant le Service Civique.

L'indemnité de Service Civique est entièrement cumulable avec l'allocation aux Adultes Handicapés (AAH).

Pendant toute la durée de votre mission vous êtes couvert par la sécurité sociale (sans en changer ni vous déporter de santé, maladie, maternité...).

**UN ENGAGEMENT RECONNU**

Votre engagement de Service Civique est validé dans votre parcours dans le cadre de votre formation, d'une recherche d'emploi...

À la fin de votre mission de Service Civique, l'État vous remet une attestation qui certifie l'accomplissement de votre mission et intègre la reconnaissance, par l'État, de votre engagement.

Toute la période de Service Civique compte au titre de la retraite.



**REJOIGNEZ LA COMMUNAUTÉ DU SERVICE CIVIQUE**

En mars 2014, plus de 60 000 jeunes se sont déjà engagés en Service Civique, et 4 400 organismes ont été agréés pour vous accueillir.



**RETROUVEZ LE SERVICE CIVIQUE SUR LE WEB**

[www.service-civique.gouv.fr](http://www.service-civique.gouv.fr)

[www.facebook.com/service-civique](http://www.facebook.com/service-civique)

<https://twitter.com/ServiceCivique>

Ou téléphonez au 08 11 70 39 39

pour obtenir des renseignements supplémentaires.



**VOUS AVEZ ENTRE 16 ET 25 ANS ? REJOIGNEZ-NOUS!**

